



COLLÈGE
MONTMORENCY^{MD}

**Pour un milieu de travail et d'études sain, sécuritaire et
stimulant
au Collège Montmorency**

Politique sur la qualité du milieu de vie

Direction générale
Adoptée au Conseil d'administration le 26 Janvier 2005

Table des matières

1. Préambule	1
2. Énoncé de principe	2
3. Objectifs	2
4. La mission et le projet éducatif du Collège Montmorency	3
5. Les éléments de la politique	4
a) l'environnement intellectuel, éducatif et culturel	5
b) l'environnement social : le respect des personnes et de la collectivité	7
c) l'environnement et l'aménagement physiques	8
6. Les mécanismes de renforcement et de régulation	9
a) les mécanismes de valorisation, de soutien et de renforcement	10
b) les mécanismes de contrôle et de régulation	11
7. Responsabilité et mise en oeuvre	11
Conclusion	13
Sommaire schématique	14

1. Préambule

Le Collège Montmorency, reconnaissant sa responsabilité dans la création d'un environnement propice à la réalisation de sa mission éducative, s'engage à favoriser la création et le maintien d'un milieu de vie, de travail ou d'études sain, sécuritaire et stimulant, dans le respect de toutes les personnes qui composent la communauté collégiale.

Comme établissement d'enseignement supérieur public, le Collège assure sa mission de formation auprès de ses quelque 5 000 élèves de l'enseignement régulier et des 6 000 élèves de la formation continue. Par ce fait même, et à travers les ressources consenties à cette fin, il contribue dans sa communauté à la réalisation des mandats sociaux confiés au ministère de l'Éducation. Pour réaliser sa mission, le Collège compte sur la compétence, le savoir-faire et l'implication de ses ressources humaines, regroupant près de 750 personnes occupant différentes fonctions.

En outre, institution ouverte sur sa communauté, le Collège est aussi fréquenté chaque semaine par plusieurs centaines de personnes qui utilisent ses espaces (centre d'activités physiques, locaux d'enseignement ou locaux spécialisés), dans le cadre des cours offerts par divers partenaires éducatifs, des programmes aux écoles ou pour toute autre activité ponctuelle. Cela constitue une situation dynamique intéressante, mais pose un défi important en matière de préservation de la qualité du milieu de vie.

Le Collège croit fermement à l'importance de maintenir un environnement sain, sécuritaire et stimulant à sa communauté et aux personnes qui fréquentent le Collège, de façon à ce que toutes les activités puissent s'y dérouler dans un climat propice à l'atteinte des objectifs institutionnels.

Les interventions touchant la qualité du milieu de vie se retrouvent actuellement sous la forme d'une série de règles de fonctionnement, soit des politiques, des règlements, des programmes, des procédures ou des directives, qui relèvent de l'une ou l'autre des directions du Collège. La présente politique intègre ces documents dans une perspective d'ensemble touchant la qualité du milieu de vie, d'études et de travail.

La Politique s'appuie sur la responsabilisation des directions et unités administratives et des membres de la communauté, chacun devant intégrer dans ses fonctions les responsabilités qui lui reviennent, ainsi que le développement et l'application des règles de fonctionnement dont il a la responsabilité.



2. Énoncé de principe

Par l'adoption d'une politique sur la qualité du milieu de vie, le Collège affirme l'importance de maintenir et de favoriser au sein de sa communauté, c'est-à-dire auprès du personnel et des élèves, un milieu d'études et de travail sain, sécuritaire et stimulant. Il s'emploie à assurer aux élèves et au personnel des conditions d'apprentissage et de travail qui respectent leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, de façon à ce que les activités d'études, d'enseignement, de recherche et de travail s'y déroulent dans un climat fécond, paisible et libre.

Les élèves ont droit à des services éducatifs de qualité, c'est-à-dire à des programmes de formation de qualité et à un milieu d'études intellectuellement stimulant, propres à développer l'ouverture d'esprit et la réflexion citoyenne, autant que les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire.

Les membres du personnel ont droit à un environnement de travail qui leur permette de remplir leurs fonctions et de contribuer à la mission du Collège dans les meilleures conditions possibles.

3. Objectifs

Le Collège cherche à établir, à maintenir et à promouvoir un milieu éducatif et de travail de qualité, pour assurer aux membres de sa communauté un environnement optimal favorisant la réalisation de sa mission et la mise en œuvre de son projet éducatif.

Le Collège poursuit également les objectifs suivants :

- établir une cohérence entre les diverses règles de fonctionnement qui touchent un aspect ou l'autre du milieu de vie collégial
- sensibiliser la communauté collégiale à l'importance de préserver un milieu de vie sain, sécuritaire et stimulant
- mieux faire connaître les diverses règles qui encadrent la gestion du milieu de vie au Collège, de façon à en faciliter l'application et à en accroître l'efficacité
- susciter des initiatives, inspirer des projets novateurs permettant l'amélioration de la qualité du milieu de vie



- renforcer les mécanismes de prévention et d'intervention permettant d'agir en cas de situations problématiques
- mieux faire connaître et élargir l'application ainsi que l'éventail des mesures de soutien, de renforcement et de valorisation des contributions méritoires des élèves et du personnel
- préciser les rôles et les responsabilités de chaque membre du personnel et des unités administratives, ainsi que les mécanismes de concertation institutionnelle propices à l'instauration, à la préservation et au développement d'un milieu de vie de qualité au Collège.

4. La mission et le projet éducatif du Collège Montmorency

La mission unique du Collège est éducative. Elle consiste à assurer aux jeunes et aux adultes l'accessibilité à une formation postsecondaire qualifiante dans une perspective de développement des personnes et de la société.

(extrait de Plan stratégique de développement 2003-2007, première partie Mission et plan de développement, p. 1.5)

Le Collège remplit sa mission non seulement en offrant des programmes et une formation de qualité pour permettre l'accès à l'ordre universitaire ou au marché du travail et en favorisant la réussite éducative, mais également *en créant un milieu de vie stimulant qui favorise le développement intégral des personnes dans une perspective humaniste et citoyenne, ouverte sur la communauté et sur le monde* (idem). La présente politique s'inscrit dans cette perspective.

Le caractère fondamental de cette mission fait en sorte qu'elle touche plusieurs aspects de la dynamique institutionnelle, constituant autant d'orientations de mise en oeuvre :

- la gestion pédagogique visant le maintien et le développement d'une offre pertinente de programmes de qualité répondant aux exigences de la préparation aux études universitaires et aux besoins du marché du travail
- l'accessibilité aux études et à la réussite éducative, le soutien et l'accompagnement jusqu'à l'obtention du diplôme
- la gestion des ressources humaines propres à assurer la réalisation de la mission et le développement du Collège
- la contribution au développement régional et communautaire en synergie avec la mission éducative



- la gestion synergique et efficiente des ressources financières, matérielles et informationnelles.

Le projet éducatif du Collège énonce, sous la forme d'un engagement solennel, les principes fondamentaux et les finalités qui guident la poursuite de la mission éducative. Le Collège s'y engage à assurer *la formation intégrale de la personne dans une perspective humaniste, c'est-à-dire de liberté, de curiosité intellectuelle, de passion, de savoir et de confiance en la capacité d'apprendre*. La création d'un milieu de vie collégiale riche et dynamique, qui favorise les plus larges possibilités de développement personnel et d'ouverture sur la société, affirmée dans le projet éducatif, constitue en ce sens une condition nécessaire et un outil essentiel pour permettre au Collège de poursuivre les finalités et les principes qui guident le projet éducatif, notamment :

- *l'éducation à une citoyenneté responsable, consciente tout autant de ses devoirs que de ses droits et portant vers l'engagement dans la vie de la collectivité*
- *l'ouverture aux réalités internationales (...) et la sensibilisation aux impératifs du développement durable des ressources (...)*
- *le développement de la capacité de reconnaître et d'apprécier (...) les héritages artistiques, culturels et spirituels de l'humanité.*

(extraits du *Projet éducatif du Collège Montmorency*, adopté au Conseil d'administration en juin 2001)

Un milieu de vie riche et dynamique contribuera par ailleurs, du point de vue du personnel, à l'instauration d'un climat de travail positif et d'un sentiment d'appartenance propice à mieux supporter les élèves, qui sont au cœur de la mission éducative, par une plus grande satisfaction au travail, entraînant une motivation et implication plus grandes dans la contribution à la mission.

5. Les éléments de la politique

La qualité du milieu de vie constitue un phénomène complexe. En fait, on peut regrouper l'ensemble des variables qui influencent la qualité du milieu de vie sous trois grands thèmes :

- a) l'environnement intellectuel, éducatif et culturel
- b) l'environnement social, soit le respect des individus et de la collectivité
- c) l'environnement physique

Le Collège s'est déjà donné un ensemble de règles de fonctionnement touchant l'une ou l'autre de ces trois dimensions. La présente politique cherche à intégrer ces règles, incluant les mécanismes de concertation qui leur sont associés, dans une vision plus globale centrée sur une perspective de milieu de vie.



Ces trois environnements constitutifs du milieu de vie sont cependant balisés par deux grands paramètres qui précisent le cadre de l'action institutionnelle :

- le contexte budgétaire et financier, lequel rend nécessaires des décisions, des arbitrages et des mécanismes de contrôle administratif liés à une gestion à la fois optimale et équitable des ressources, dans une conjoncture où ces ressources sont limitées ;
- les normes ministérielles (réglementaires et légales) relatives au fonctionnement des cégeps et du réseau public d'éducation.

Le Collège se donne des grands objectifs en matière de promotion d'un milieu de vie de qualité et entend utiliser toute sa marge de manœuvre, à l'intérieur de ces balises exogènes, afin de les mettre en œuvre.

a) L'environnement intellectuel, éducatif et culturel

Par delà l'offre de programmes de qualité et l'accompagnement des élèves vers l'obtention du diplôme, la mission éducative implique la formation intégrale de la personne dans une perspective humaniste et citoyenne. Le projet éducatif témoigne des finalités qui gouvernent l'action du Collège à cet égard. Cela suppose que les activités éducatives puissent s'y dérouler dans le cadre plus global d'un milieu de vie propre à stimuler la curiosité intellectuelle, l'ouverture d'esprit et la réflexion citoyenne. Le personnel sur qui repose cette mission doit aussi trouver dans son environnement des éléments propres à maintenir sa motivation au travail, à susciter le goût de poursuivre son cheminement et à supporter une présence dynamique auprès des élèves, que ce soit dans l'œuvre éducative elle-même ou dans le travail de soutien.

Ainsi, la qualité de l'environnement intellectuel, éducatif et culturel suppose une offre de formation pertinente, dans une langue de qualité, par du personnel compétent, dans un contexte stimulant.

- **La qualité de l'offre de formation** est assurée par une série de balises permettant, tout au long du cycle de vie d'un programme, de faire en sorte que les programmes répondent aux exigences du niveau collégial.

Un environnement pédagogique de qualité constitue un facteur important de motivation pour le personnel enseignant et de persévérance aux études pour les élèves. Le Collège doit continuer à élaborer des programmes qui, dans le respect des devis ministériels, correspondent aux exigences d'une formation préparatoire à l'université ou au marché du travail, dont les cheminements sont clairs et cohérents, et qui correspondent à des projets de formation signifiants pour l'élève. Le Plan institutionnel d'amélioration de la réussite et de la diplomation, par exemple, contribue à la qualité de cet environnement en affirmant, par ses objectifs et ses voies d'action, l'importance accordée au soutien des élèves dès leur entrée au collège jusqu'à l'obtention du diplôme.



Pour assurer la qualité de l'offre de formation, le Collège s'est donné :

- des mécanismes périodiques de planification du développement de sa carte des programmes : les *axes de développement des programmes* sont notamment fondés sur une analyse des tendances du marché du travail et des besoins de formation, de recyclage et de perfectionnement de la main-d'œuvre dans la région d'appartenance du Collège
 - une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* qui, sur la base d'une conception de l'évaluation comme étant au service de l'apprentissage, vise à promouvoir des pratiques d'évaluation qui donnent lieu à des notes valides en fonction des objectifs à atteindre et du développement des compétences prévues, à assurer à l'élève une évaluation équitable, à favoriser la cohérence des pratiques d'évaluation et à accroître la transparence des règles et des procédures d'évaluation
 - une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*, qui reflète le souci du Collège de s'assurer et de témoigner de la qualité de la formation dispensée dans ses programmes ; cette politique permet de s'assurer que les élèves soient préparés à répondre le mieux possible aux standards de compétence et de fournir aux équipes responsables de la formation les données qui permettent d'orienter les décisions d'action en faveur du développement de leurs programmes
 - un *Guide de gestion des programmes*
 - des procédures relatives à l'élaboration et à la validation des plans de cours, de façon à s'assurer que les activités d'apprentissage qu'ils présentent permettent d'atteindre les objectifs énoncés
 - des mécanismes de soutien à l'enseignement (tels que l'animation pédagogique, le support au processus d'élaboration, d'implantation, de révision ou d'évaluation de programmes, le soutien à la recherche documentaire, les journées pédagogiques, l'aide ponctuelle aux départements ou aux comités de programme, l'intégration des technologies de l'information et des communications, etc.)
 - des mesures concertées d'encadrement et de soutien au cheminement et à la réussite des élèves, jeunes et adultes
 - des processus de participation et de collaboration à des projets internationaux, en partenariat avec d'autres institutions de niveau collégial au Canada et dans le monde
 - des mécanismes de communication assurant des liens avec les entreprises, ainsi qu'avec les institutions de l'ordre secondaire et de l'ordre universitaire.
- Comme institution d'enseignement ou comme employeur et gestionnaire, le Collège se préoccupe de la maîtrise et de la **qualité de la langue française**. L'utilisation d'un français de qualité participe à la création d'un milieu de vie collégiale riche et dynamique, et constitue un pôle favorisant le développement personnel et l'ouverture sur la société. Le Collège s'est ainsi doté d'une *Politique relative à l'emploi, à la qualité et à la valorisation de la langue française*, dont l'objectif est de valoriser l'utilisation de la langue française et de



promouvoir l'usage d'un français de qualité dans les activités et les communications institutionnelles. S'harmonisant avec la mission et avec le projet éducatif du Collège, cette politique constitue une composante essentielle de la formation. Par cette politique, le Collège inscrit le français comme langue prépondérante d'enseignement, de travail et de toute autre activité. Il pose la maîtrise de la langue française comme une des composantes de la qualité de la formation et une des finalités des études collégiales.

- La qualité de l'environnement éducatif repose aussi sur la **compétence du personnel** et sur son engagement à l'égard de la mission éducative. La motivation des enseignants et des enseignantes, leur compétence disciplinaire et pédagogique, leur disponibilité, leur appui, leur engagement dans l'enseignement et l'encadrement des élèves, la recherche et/ou le perfectionnement professionnel y jouent un rôle essentiel. De même, les membres du personnel cadre, professionnel et de soutien, qui sont souvent les premiers interlocuteurs des élèves, contribuent à cet environnement, par leur accueil, la qualité des services rendus en réponse aux besoins exprimés, leur souci de donner une bonne information ou des conseils pertinents, voire leur encouragement et leur soutien au projet de l'élève.

La Politique cadre de gestion des ressources humaines cherche à répondre aux besoins de développement du personnel afin que chacune des personnes soit apte à toujours mieux remplir son rôle dans la réalisation de la mission du Collège et auprès de la clientèle étudiante. Elle veut favoriser la concertation entre les différentes catégories de personnel en vue de répondre aux besoins institutionnels de perfectionnement. Elle vise à développer un milieu propice aux échanges et à la communication ; dans la mesure du possible, elle soutient l'équilibre au travail, notamment par l'ouverture à l'égard des demandes d'aménagement du temps de travail ainsi que par la promotion et la valorisation des activités sportives et culturelles.

- Les programmes de formation doivent prendre assise dans un **environnement stimulant**. Le milieu collégial est aussi, au-delà des activités pédagogiques strictement liées aux programmes, un milieu de vie, où l'élève apprend à apprendre, à découvrir, à s'ouvrir au monde, à réfléchir. Il est aussi important de nourrir la curiosité intellectuelle et de soutenir la motivation par un ensemble d'activités complémentaires aux programmes telles que, par exemple, les activités socioculturelles, communautaires, sportives et scientifiques, l'animation de la place publique, les débats, les conférences, la participation à des concours intercollégiaux, les voyages et les échanges étudiants, les activités d'accueil et d'intégration à la vie collégiale, etc.

b) *L'environnement social : le respect des personnes et de la collectivité*

Le Collège cherche à s'assurer des relations harmonieuses entre les personnes faisant partie de la communauté collégiale, que ce soit à titre de membres du personnel, d'élèves ou même de visiteurs. Il veut établir, maintenir et développer un milieu de travail et d'études sain, exempt de discrimination, de harcèlement ou de violence.



À titre d'employeur et de gestionnaire, le Collège s'est doté de règles de fonctionnement qui témoignent de ce souci pour le respect des personnes. Ces interventions touchent :

- l'accès à l'égalité en emploi
- l'accueil et l'intégration des nouveaux enseignants et du nouveau personnel
- le règlement d'admission qui, fidèle à la mission d'accessibilité aux études, prévoit l'admission de toute personne qui, dans la limite des places disponibles, satisfait aux critères d'admission
- l'ouverture à l'égard des demandes d'aménagement du temps de travail ou d'études, tant pour le personnel que pour les élèves
- la gestion souple du cheminement des élèves
- les règles éthiques en matière de promotion des programmes et de communication interne et externe, telles qu'elles apparaissent dans le plan institutionnel de communication
- les processus de consultation des élèves, par l'intermédiaire de l'association étudiante, sur certains aspects de la gestion du Collège.

c) L'environnement et l'aménagement physiques

L'environnement et l'aménagement physiques constituent le cadre général sur lequel s'appuient l'ensemble des activités de l'institution. La qualité du milieu physique constitue un des facteurs de motivation au travail ou aux études. Cela touche à la fois les aspects liés à la fonctionnalité de l'environnement, à sa sécurité et au bien-être qu'il suscite. Ainsi, le Collège cherche à :

- offrir à la population étudiante et au personnel un **environnement fonctionnel**, bien adapté aux besoins des divers utilisateurs. La politique de gestion des locaux doit permettre d'offrir des locaux adéquats pour l'enseignement, la recherche documentaire, le travail administratif ou les activités complémentaires, que ce soit en terme d'équipement, de localisation, d'espace, ou de toute autre caractéristique. Des procédures de réservation souples facilitent l'accès aux locaux, en fonction des besoins. En outre, le Collège gère son parc d'appareils informatiques et audiovisuels de façon à en assurer le bon état de fonctionnement, l'accessibilité et la disponibilité pour les utilisateurs, selon les besoins exprimés.
- préserver un **milieu de vie sécuritaire**, veillant à la santé et à la sécurité de tous les membres de la communauté collégiale. La mise en œuvre de sa mission et de son projet éducatif requiert du Collège qu'il se préoccupe de l'intégrité physique et psychologique des personnes à qui et par qui il dispense ses services. Cela implique des mesures à la fois préventives et correctives, de façon à informer sur les risques et sur les moyens de



les prévenir, à identifier les situations comportant des probabilités d'atteinte à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à prévoir des processus d'intervention adéquats dans les situations d'urgence. Diverses mesures liées à la santé et à la sécurité sont déjà en vigueur, incluant selon le cas un partage des responsabilités et des lieux de concertation :

- les directives sur les mesures d'urgence
 - la politique antitabac
 - les directives de sécurité incendie, incluant la simulation périodique
 - l'application du système SIMDUT d'information sur les matières dangereuses
 - la gestion de la sécurité (gardienage, système de surveillance électronique, etc.)
 - les protocoles de premiers soins
 - les relations avec les partenaires locataires
 - l'entretien extérieur (bâtisse, aires de circulation)
- créer un **milieu de vie agréable**. La fréquentation d'un environnement agréable contribue au sentiment d'appartenance du personnel et des élèves. Le Collège doit notamment veiller à instaurer un cadre à la fois accueillant et adapté aux besoins des utilisateurs. Cette préoccupation se traduit par :
- les pratiques d'ouverture à l'égard des demandes d'aménagement personnalisé des locaux de travail et d'enseignement
 - le protocole d'entretien intérieur (ménager et bâtiment)
 - la réalisation des aménagements paysagers des terrains du Collège
 - l'aménagement du salon du personnel
 - la disponibilité des locaux, notamment ceux du centre sportif, pour les activités du personnel
 - le suivi étroit des besoins liés à l'utilisation pédagogique des ressources à l'enseignement : support à l'utilisateur, formation, adaptation aux besoins de l'enseignement et de l'apprentissage

6. Les mécanismes de renforcement et de régulation

La présente politique repose sur des principes et inspire des mesures propres à assurer la qualité du milieu de vie collégiale, tant au chapitre de l'environnement intellectuel, éducatif et culturel, des rapports entre les individus (soit l'environnement social) et de l'environnement



physique. Cela représente une assise essentielle qui permettra au Collège de se donner des conditions optimales de réalisation de sa mission et de mise en œuvre de son projet éducatif.

Dans une perspective d'amélioration de la qualité du milieu de vie, l'institution souhaite encourager les initiatives, souligner et mettre en valeur les réalisations qui vont dans le sens du renforcement ou du développement du milieu. Les mesures de renforcement, de soutien et de valorisation permettent à l'institution de reconnaître et de témoigner son appréciation à l'égard des réussites, des initiatives ou des projets dignes de mention, qui contribuent à la qualité du milieu, réalisés par des membres du personnel ou des élèves.

Cependant, il est possible que surviennent des situations ou des comportements perturbant la qualité du milieu de vie. Afin de prévoir, de prévenir et de traiter convenablement ces situations problématiques, le Collège s'est également donné des mécanismes de contrôle et de régulation. Ces mécanismes correcteurs sont appliqués dans les situations, que l'on espère marginales, où des éléments perturbent la qualité de l'environnement éducatif, social ou physique.

a) Les mécanismes de valorisation, de soutien et de renforcement

Le Collège tient à souligner son appréciation à l'égard du personnel et des élèves, en instaurant des programmes de soutien et en mettant en valeur les compétences professionnelles et les réalisations. À cette fin, il s'est donné des mécanismes pour reconnaître et faire connaître les contributions significatives des personnes à la mission du Collège, à son développement ou à son rayonnement.

Cela s'est traduit au cours des dernières années par la mise en œuvre de plusieurs initiatives. Par exemple :

- le programme d'aide aux employés
- la mise sur pied de l'Ordre François de Montmorency Laval
- la nomination annuelle de l'enseignant honoré dans le cadre du colloque annuel de l'AQPC, suite à un processus de consultation auprès des pairs
- les initiatives de reconnaissance et de valorisation du personnel
- les projets et les structures mettant en valeur la compétence professionnelle du personnel, tels que les projets internationaux et les centres d'excellence (par exemple le Centre d'excellence en commerce de détail, le Centre d'expertise bioalimentaire)
- le service de consultation psychosociale et de santé pour les élèves
- les bourses de mérite et d'excellence pour les élèves, avec la collaboration de la Fondation Montmorency
- les mesures de soutien à la réussite et à la diplomation des élèves.

D'autres initiatives pourront voir le jour en ce sens.

b) *Les mécanismes de contrôle et de régulation*

L'institution a également prévu des mécanismes de régulation afin de gérer les situations problématiques et ce, dans le respect des personnes et de l'environnement à préserver. C'est ainsi que le Collège a adopté diverses dispositions, portant sur :

- le harcèlement sexuel
- le harcèlement psychologique
- la prévention du suicide
- le traitement des situations de violence
- la sécurité en matière de technologies de l'information et des communications (prévenant entre autres leur utilisation à des fins de harcèlement, de diffamation, de menace, de fraude, etc.)
- le règlement des litiges entre élèves et enseignants
- le règlement disciplinaire contenu dans le règlement d'admission.

Le Collège souhaite que ces dispositions, bien que nécessaires, soient appliquées le moins souvent possible, et que la qualité de l'environnement éducatif, social et physique puisse être préservée, ancrée dans le fonctionnement quotidien de l'institution et des personnes qui l'animent.

7. Responsabilité et mise en oeuvre

Les problématiques liées à la qualité du milieu de vie ne sont pas l'apanage d'une unité administrative, d'un comité ou d'une personne. Les unités administratives, les départements d'enseignement, les membres du personnel et les élèves doivent coordonner leurs efforts pour assurer un environnement intellectuel, social et physique sain favorable à la poursuite de la mission éducative. La mise en œuvre de la politique repose sur la responsabilisation individuelle des membres de la communauté collégiale qui doivent intégrer dans leurs fonctions et dans leurs activités des préoccupations liées à la préservation et à la promotion d'un milieu de vie de qualité, notamment en matière de santé, de sécurité, de respect et de protection de l'environnement physique, mais également par le souci d'animer positivement le milieu et par l'adoption de comportements tolérants et respectueux à l'égard des autres personnes.

La direction générale assure la coordination de la mise en œuvre de la politique et son développement.



L'application de la politique repose également sur la responsabilité des unités administratives spécifiquement concernées par un des volets de cette politique. Les cadres responsables des unités administratives voient à la définition, à l'application et au développement des politiques, règlements et mesures qui relèvent de leur secteur d'activité et assurent la mise en oeuvre des activités, des opérations et des structures qui en découlent.

La Direction des services administratifs, ainsi que la Direction des ressources humaines ont une responsabilité directe en matière de santé, de sécurité au travail, d'aménagement et de protection de l'environnement. En collaboration avec la Direction des études, la Direction des services administratifs veille à assurer le cadre physique (salles de classe, soutien technique, outillage et installations appropriés, etc.) propice à la réussite des études.

La Direction des études et la Direction du service des affaires étudiantes sont concernées par la qualité de l'environnement éducatif, soit la gestion pédagogique et les programmes d'études, l'accompagnement et les services aux élèves, les activités complémentaires, l'animation de la place publique.

La Direction des ressources humaines est responsable non seulement de l'application des politiques et des mesures visant la saine gestion du personnel, soit la dotation, le développement professionnel et les relations de travail, mais elle doit aussi transmettre des valeurs adaptées aux relations interpersonnelles en milieu de travail. Cette direction est également responsable du programme d'aide aux employés.

Les départements, supportés par la Direction des études, s'assurent de la qualité de l'enseignement, voient à l'accueil et à l'intégration des nouveaux enseignants et à instaurer un climat de travail sain entre ses membres. Soutenus par la Direction des ressources humaines, la Direction des études, les départements d'enseignement et la Direction du service de formation des adultes doivent être attentifs aux compétences pédagogiques et disciplinaires des enseignants, surtout dans le contexte de la gestion de la relève.

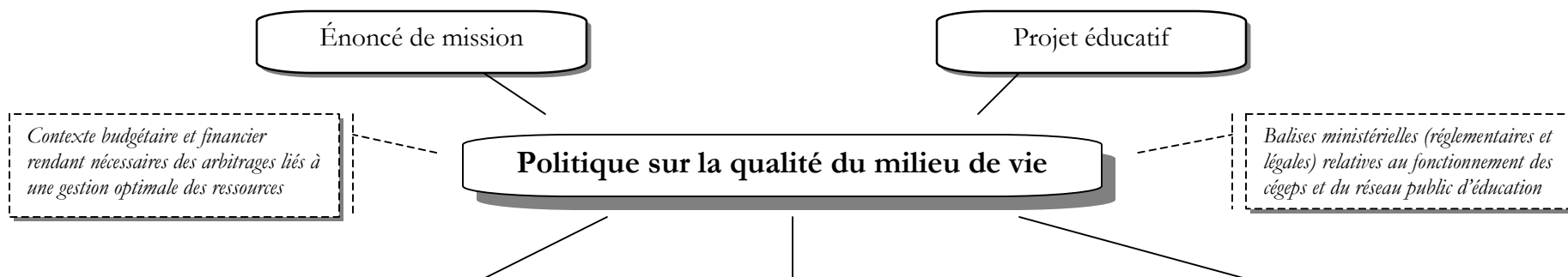
Le personnel de soutien, les cadres et les professionnels doivent être conscients de leur rôle important dans la mise en oeuvre de la mission éducative, en veillant à transmettre des informations pertinentes et adéquates, à appliquer les règlements et les procédures dans un esprit de soutien à l'élève et à offrir des services de qualité. Ce faisant, ils participent directement, aux côtés des enseignants, à la qualité de l'environnement pédagogique.



Conclusion

Cette politique pour favoriser la qualité du milieu de vie repose sur la volonté de tous les membres de la communauté montmorencienne. Elle interpelle aussi bien la direction du Collège que les départements d'enseignement, les comités de programme, les unités administratives et la population étudiante puisque chacun, à son niveau, dans son secteur de responsabilité, contribue à ce milieu. L'essentiel consistera toujours à ouvrir les portes et à accompagner les élèves qui démontrent leur volonté d'apprendre et de réussir, à accueillir intellectuellement, socialement et physiquement les élèves dans leur projet d'études, leur programme et leur collège, à stimuler la capacité d'apprendre, la curiosité intellectuelle et la conscience citoyenne, à appuyer les efforts et à faciliter la démarche vers la diplomation. La préservation et le développement d'un milieu de vie sain, sécuritaire et stimulant constituent un cadre essentiel pour permettre au Collège de réaliser cette mission.

Politique sur la qualité du milieu de vie Sommaire schématique



	Environnement intellectuel, éducatif et culturel	Environnement social	Environnement physique
<i>Pour un milieu de vie de qualité</i>	<p>Une offre de formation pertinente</p> <p>Axes de développement des programmes</p> <p>Politique institutionnelle d'évaluation des programmes</p> <p>Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages</p> <p>Guide de gestion des programmes</p> <p>Développement international</p> <p>Liens avec les entreprises</p> <p>...dans une langue de qualité</p> <p>...par du personnel compétent</p> <p>Politique relative à l'emploi, à la qualité et à la valorisation de la langue française</p> <p>Gestion des ressources humaines, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ politique de dotation ▪ accueil et intégration du 	<p>Politique et règlement d'admission</p> <p>Accès à l'égalité en emploi</p> <p>Éthique en matière de promotion et de communication</p> <p>Ouverture à l'égard des demandes d'aménagement du temps de travail ou d'études, tant pour le personnel que pour les élèves</p> <p>Gestion souple du cheminement des élèves</p>	<p>Fonctionnel</p> <p>Gestion des locaux</p> <p>Procédures de réservation des locaux</p> <p>Gestion des équipements informatiques</p> <p>Sécuritaire</p> <p>Mesures d'urgence</p> <p>Politique antitabac</p> <p>Directives simulation incendie</p> <p>Simdut</p> <p>Entretien du bâtiment</p> <p>Gestion de la sécurité : gardiennage, systèmes électroniques</p> <p>Premiers soins</p> <p>Gestion des locataires</p> <p>Entretien extérieur</p>

	Environnement intellectuel, éducatif et culturel	Environnement social	Environnement physique
	<p>personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ évaluation du personnel ▪ perfectionnement et développement professionnel ▪ formation <p>...et dans un environnement stimulant</p> <p>Activités complémentaires : scientifiques, socioculturelles, communautaires, débats, concours, conférences, animation de la place publique, etc.</p>		<p>Agréable</p> <p>Aménagement personnalisé des locaux</p> <p>Échéancier d'entretien</p> <p>Aménagement paysager</p> <p>Salon du personnel</p> <p>Activités pour le personnel (disponibilité du CAP)</p> <p>Entretien et propreté intérieure</p> <p>Suivi des besoins liés à l'utilisation pédagogique des ressources à l'enseignement</p>
<i>Renforcement, soutien et valorisation</i>	<p>Activités de reconnaissance et de valorisation du personnel</p> <p>Encadrement et soutien aux élèves</p> <p>Activités et projets internationaux pour les élèves et les enseignants</p>	<p>Programme d'aide aux employés</p> <p>Initiatives de reconnaissance et de valorisation pour le personnel</p> <p>Mesures de soutien à la réussite et d'encadrement des élèves ; mesures de valorisation de la réussite</p> <p>Services de consultation psychosociale et de santé pour les élèves</p> <p>Ordre François de Montmorency-Laval</p>	
<i>Contrôle et régulation</i>	<p>Article 10.1 du Règlement d'admission (sur les conditions de réadmission liées au rendement scolaire)</p>	<p>Politique contre le harcèlement sexuel</p> <p>Guide d'intervention en matière de harcèlement psychologique</p> <p>Guide d'intervention en prévention du suicide</p> <p>Directives à l'égard des situations de violence</p> <p>Procédures de traitement des litiges entre élèves et enseignants</p> <p>Article 10.2 du Règlement d'admission (sur les conditions de réadmission liées au comportement)</p>	<p>Éthique et sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications</p>

